

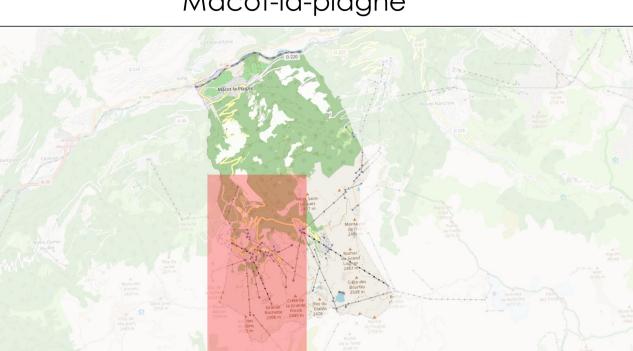


www.laplagne-tarentaise.fr

Commune de Macot-La-Plagne

Secteur Sud-ouest

Règlement graphique Révision allégée n°1 et de modification de droit commun du PLU de la commune déléguée de Macot-la-plagne



Echelle: 1 / 5 000 ème

ument de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation
-	03/05/2022	du 01/08/2022 au 09/09/2022	04/04/2023



Zonage réglementaire

- Zonage du PLU A - Zone agricole où sont autorisées les constructions nécessaires aux activités
- agricoles et pastorales AP - Zone agricole préservée
- APs Zone agricole préservée où la pratique des activités sportives est dominante
- AR Zone agricole dédiée à la restauration du Col de Forcle AU - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble
- AUr Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble soumise aux risques naturels (PIZ et/ou PPRM et/ou PPRI) AUtr - Zone d'urbanisation future dédiée à l'hébergement touristique soumise aux risques
- naturels (PIZ et/ou PPRM et/ou PPRI) N - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison de la qualité
- des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
- NCA Secteur d'exploitation de carrière NCCr - Zone naturelle et forestière destinée au camping caravaning et/ou à l'accueil de campings-cars soumise aux risques naturels (PIZ et/ou PPRM et/ou PPRI)
- NL Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NLs Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NLt Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée au stade de rugby Npk - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à un parking aérien
- NR Zone naturelle dédiée aux restaurants d'altitude NS - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, supportant les installations liées
- à la pratique du ski alpin UA1r - Zone urbaine d'habitat et d'activité commerciale ayant une forme urbaine dense
- UA2 Secteur de la scierie destinée à être reconvertie
- UAr Zone urbaine d'habitat et d'activité commerciale ayant une forme urbaine dense UB - Zone urbaine d'habitat
- UB1r Zone urbaine d'habitat

inconstructible au PPRM

- UBr Zone urbaine d'habitat
- UEPr Zone urbaine destinée aux équipements publics ou d'intérêt collectif UEr - Zone urbaine destinée aux constructions artisanales
- UL Zone destinée aux activités sportives et de loisirs
- ULr Zone destinée aux activités sportives et de loisirs Ums - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées classée
- Upk Zone de stationnement et d'équipement public UT - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTa Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées UTar - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTr Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées UTr1 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTr4 Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées UTr5 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTsr Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées UTsr1 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTsr2 Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées UTsr3 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées

Risques naturels & miniers Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Prescriptions surfaciques Emplacements réservés

Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation Continuités écologiques (trame verte et bleue)

sous-trame humide

Secteurs de plans d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

Secteurs d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°) Secteurs de cours d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (4°)

sous-trame boisée Secteurs de forêt à statut protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°) Secteurs de forêt urbaine d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

sous-trame bocagère Secteurs de vergers protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

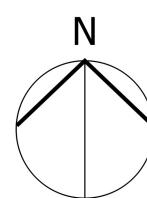
Fonds de plan

Limites cadastrales Bâtis

1000 m

Surfaces en eaux

ER n°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m
1	Voirie	commune	85277,71
2	Liaison piétonne	commune	134,82
3	Élargissement et aménagement de voirie	commune	560,40
4	Élargissement et aménagement de voirie	commune	1493,56
5	Stationnement	commune	571,56
6	Stationnement	commune	1906,50



Sources : Citadia, Commune 500